

Demande d'examen au cas par cas préglable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

21/07/2016

21/07/2016

F01116P0126

1. Infilulé du projet

Aménagement de la place des Fêtes (Paris 19ème arrondissement)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE PARIS, Direction de la Voirie et des Déplacements

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements

RCS / SIRET

21750016000019

Forme juridique collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du prolet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 6° infrastructures routières | Dimensions de la place des Fêtes (coeur de place) : environ 200 m * 220 m |
| d) toutes routes d'une longueur | Chaussées circulées autour de la place : 700 m de longueur environ |
| inférieure à 3 km | Surface: 36 940m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise en priorité à transformer les usages de la place des Fêtes en faveur des habitants, des piétons et de leurs déplacements.

Il prévoit de rééquilibrer l'espace en faveur des piétons et des cyclistes. Un contre sens cyclable est créé sur l'anneau de la place (Rues Louise Thuiliez, Henri Ribière, Augustin Thierry et Petitot). Le coeur de place est restitué de manière permanente aux piétons. D'une manière générale, les aménagements seront conçus selon une exigence de sobriété et en limitant autant que possible l'ampleur des travaux. Les actions porteront notamment sur la création de nouvelles traversées piétonnes, la modification de carrefours, la reprise des revêtements quand cela s'avère nécessaire, la création d'itinéraires sécurisés pour les cyclistes, la création d'itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap, et le renforcement de la végétalisation. Enfin, une partie du projet sera mise en oeuvre selon une méthode collaborative avec les habitants, au cours d'ateliers de co-conception et de co-construction pilotés par des collectifs de concepteurs. Les interventions porteront, notamment, sur des mobiliers destinés à accueillir de nouveaux usages de l'espace public ou des actions de végétalisation.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux poursuivis par la municipalité parisienne sont d'augmenter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes en diminuant les emprises des chaussées circulées. Les espaces ainsi reconquis doivent permettre l'installation de nouveaux usages, de manière temporaire ou pérenne. Les transformations opérées permettront d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation, en privilégiant innovation et sobriété des aménagements. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, qui ont permis de définir les objectifs spécifiques suivants :

- réorganiser et conforter le marché

- réaffirmer le caractère piéton du coeur de place

renforcer la présence du végétal

sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles

valoriser la fontaine

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont conduits en coordination avec les services de la Préfecture de Police et en application du 7ème protocole de bonne tenue des chantiers en vigueur à Paris, visant à sécuriser les usagers de la voie publique en période de chantier, à assurer une bonne information des riverains et à améliorer la propreté des emprises

information des riverains et à améliorer la propreté des emprises. En particulier, le protocole attire l'attention des intervenants sur la sécurité et le confort des cheminements des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules qui devront être assurés, et sur le maintien des continuités cyclables. Ils devront garantir la consommation d'eau et d'énergie, en luttant contre la poliution de l'air, en limitant les émissions de poussière, et en se conformant aux Lors de l'élaboration du projet, des échanges ont lieu avec les différents concessionnaires (CPCU, ErDF, GrDF, DPE-SAP, Orange et autres opérateurs de téléphonie) ainsi qu'avec la RATP pour évaluer l'impact du projet sur leurs réseaux et ouvrages. Une déclaration de travaux est lancée en phase diagnostic et une instruction technique est menée en phase avant-projet pour vérifier la compatibilité des L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalables au démarrage du chantier peuvent être nécessaires. L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'Inspection du Travail et d'une réunion d'ouverture travaux, les conditions de circulation des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules ainsi que la signalisation Les travaux se dérouleront en deux phases :

réglementaire à mettre en œuvre sont valides.
Les travaux se dérouleront en deux phases :
- phase 1 : aménagement des voies autour de la place des Fêtes : Les travaux d'une durée estimée à 8 mois porteront sur les infrastructures de voirie, les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, la plantation d'arbres. Ces travaux pourront nécessiter des modifications provisoires de la circulation générale (transports en commun, véhicules).
- phase 2 : aménagement du coeur de place : les travaux d'une durée estimée à 12 mois concerneront notamment la végétalisation de l'espace, l'éclairage public et les illuminations, la création de nouveaux jeux d'eau, la suppression de la pyramide et la mise à niveau des ventilations attenantes, la valorisation du passage Compans, la création d'assises et l'aménagement des jardinières entre les trémies d'accès au parc de stationnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit :

- la réorganisation du marché, son maintien autour du square Monseigneur Maillet et le déplacement d'une partie des étals sur les rues Augustin Thierry et Henri Ribière.

- le passage de 2 files à 1 file de circulation sur les voies autour de la place, avec maintien du couloir bus

- le passage à 30 km/h sur toutes les voies autour de la place

- la création d'un double sens cyclable, conformément à la réglementation en vigueur pour les voies 30 et zones 30 - la création de nouvelles traversées piétonnes,

- la réorganisation des deux carrefours Crimée et Henri Ribière / rue Louise Thuliez afin de donner plus d'espace aux piétons - la mise en place de mobiliers d'assises, de mobiliers sportifs et de marquages ludiques

- la création de nouveaux espaces végétalisés

- la mise en place de signalétique

- l'accueil d'activités culturelles ou événementielles sur le coeur de place

| 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s). | strative(s) d'autorisation le projet tive de l'Etat compétente en r | a-t-il été ou sera-t-il so natière d'environnem | umis ? ent devra être jointe au(x) |
|---|--|---|---|
| Le projet sera soumis à l'autorisation de | l'Architecte des Bâtiments de Franc | e au titre du Code du Pa | trimoine (co-visibilité MH) |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu Hypothèse d'une éventuelle déclaration | | rempli | |
| risposiese a une eventuene deciaration | de projet | | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du p | rojet et superficie globale (assiette) | de l'opération - préciser | les unités de mesure utilisées |
| Dimensions de la place: environ 200 m * Superficie globale du projet: 36 940 m² e Superficie prévisionnelle faisant l'objet d Surface supplémentaire prévisionnelle d Nombre d'arbres actuel : 185 Prévision plantations supplémentaires: + | environ le travaux d'infrastructure: 14 514 m édiée aux piétons : 2 460 m² | ,2 | Valeur |
| 4.6 Localisation du projet | | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques | Long ° ' " | Lat ° ' " |
| Place des Fêtes rue Louise Thuliez rue de la place des Fêtes rue des Fêtes rue Petitot rue Augustin Thierry rue Henri Ribière 19ème arrondissement | Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées 19ème arrondissement de Pa | Long. 2 ° 23 ' 33.0' Long. 2 ° 23 ' 44.0' | et b), 32°; 41° et 42°; E Lat. 48° 52 '35.8' N E Lat. 48° 52 '37.4' N |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été d 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un prograi Si oui, de quels projets se compose Programme d'embellissement de 7 | ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éte Créée à l'origine en 18: sutorisé ? Haussmann, puis a été 1995 par Bernard Huet mme de travaux ? le programme ? | ude d'impact ? 36, la place a pris sa forn rénovée au début des a | Oul X Non Oul Non X ne pentagonale en 1861 sous nnées 1970, et réaménagée en Oul X Non |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so | ols sur | le liev | de votre projet ? |
|---|----------|---------------------|---|
| Les revêtements au sol de ces trottoirs et en dalles et pavés | voies | circulée e coeur | Urbaine Générale, excepté le square et ses abords en Zone Urbaine Verte du Plan es et espaces piétons sont en enrobé pour les chaussées, en asphalte pour les de place. compris le square Monseigneur Maillet sont très arborés. |
| Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'oc | cumer | nts d'ui tion de | banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ? |
| Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet | Plan Lo | cal d'Ur | banisme issu de la révision générale de 2006, modifié en 2009, 2012 et 2016. |
| Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ? | ou les | docun | nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non |
| 5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement- | , par to | ous mo | d'implantation envisagée : vens utiles, notamment à partir des informations disposibles sur le site internet |
| dans une zone naturelle | | | |
| | | | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les |
| d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands. |
| d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | | x | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands. |
| d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands. |
| d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands. |
| d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? | | x | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands. |

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

| dans une aire de mise e valeur de l'architecture du patrimoine ou une zon de protection du patrimoir architectural, urbain apaysager? | et | X. | |
|---|------------------|-----|--|
| dans une zon humide ayant fait l'obje d'une délimitation ? | | x | |
| dans une commun couverte par un plan of prévention des risque naturels prévisibles ou par u plan de prévention de risques technologiques ? si oui, est-il prescrit of approuvé ? | es in es x | | Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 15 juillet 2003, révisé le 19 avril 2007, et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le territoire de la commune de Paris n'est pas couvert par un plan de prévention des risques technologiques. |
| dans un site ou sur des so pollués ? | ls | x | Les sites recensés dans base de données Basias et en activité dans un rayon de 100 m autour de la place: - Parc de stationnement couvert au 2 rue Compans - Parc de stationnement couvert au 5 place des Fêtes - Combustion (groupes électrogènes), transformateur au 7 rue Louise Thuliez - Blanchisserie au 204 rue de Belleville |
| dans une zone de répartitio des eaux ? | n x | | Zone de Répartition des Eaux de l'Albien. |
| dans un périmètre di protection rapprochée d'u captage d'eau destiné l'alimentation humaine? | n 🖂 | x | |
| dans un site inscrit or classé? | , _□ | x | |
| Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | | x | La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche (Parc Jean-Moulin Les Guilands, site de Seine-Saint-Denis). |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO? | ı xı | | - au 3 rue Augustin Thierry, Regard de la Lanterne, classé MH 6 février 2006 - aux 3 ; 7-9 ; 11 à 15 rue Augustin Thierry et : Ouvrage du grand aqueduc de Belleville classé aux Monuments Historiques -6 février 2006 - au 44 ; 46 et 48 rue des Solitaires : regard Lecouteux. Ouvrage lié au grand aqueduc de Belleville sous la parcelle, classé MH 6 février 2006 - au 13 - 15 rue des Fêtes : ouvrage sous la parcelle pour les eaux de l'hôpital St- Louis, classé MH -6 février 2006 |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oul | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|--|-----|-----|--|
| | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | | X | |
| 2927W0229 | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| easoulcus | est-il excédentaire en matériaux ? | × | | Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | x | | Quelques remblais viendront ajuster le nivellement du projet. Les nouveaux revêtements mis en oeuvre, le cas échéant, privilégieron le recours aux matériaux de réemploi. |
| Milieu nature! | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | [X] | L'espace central de la place sera libéré du stationnement pour de nouveaux usages, l'aménagement prévoit de nouveaux espaces végétalisés (jardinières, plantations). L'espace dédié à la circulation automobile sur les voies autour de la place sera réduit au profit des cyclistes et des piétons. De nouvelles plantations d'arbres seront réalisées rue Henri Ribière. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |

| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | X | |
|-------------------------------|--|---|-----|---|
| | Est-Il concerné par des risques technologiques ? | | ixi | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | | х | La place des Fêtes est située en dehors de la zone des anciennes carrières connues, et en dehors du périmètre de dissolution du gypse. La place ne se situe pas dans une zone à risque du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | X | Le chantier sera conduit avec l'assistance d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé. |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | x | Le chantier respectera les prescriptions de l'arrêté du Préfet de Police du 29 octobre 2001 qui définit les horaires à respecter pour les travaux bruyants. L'apaisement de la circulation réduira les nuisances sonores dues à la circulation. |
| | Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives? | | X | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | x | |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | x | × | Le projet d'éclairage respectera les objectifs du plan Climat de Paris et du plan biodiversité de Paris qui ont pour objectifs de d'iminuer la consommation énergétique de 30% entre 2004 et 2020, de minimiser les pollutions lumineuses et limiter l'impact de l'éclairage public sur les espèces vivantes. Pour cela: - des prescriptions photométriques sont définies selon l'usage de la voie; - la puissance lumineuse moyenne des luminaires est réduite; - l'efficacité du faisceau lumineux est optimisée par orientation adéquate (éclairage de la cible visée et non du ciel et en généralisant l'usage de réflecteurs supprimant les émissions lumineuses au-dessus de l'horizon); - la durée d'éclairage a été réduite notamment grâce à l'installation de capteurs; - l'Intensité lumineuse dans les espaces verts a été réduite ou supprimée sur certaines plages horaires. |
|---------------------|--|---|-----|--|
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'aîr ? | | [X] | |
| Poliutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | | X | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux? | П | x | |
| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | X | | Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et paysager. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis. Les ayants droit de Bernard Huet à l'origine de l'aménagement des années 1990 ont été consultés, et ont accepté la suppression de l'obélisque, encore appelé la pyramide, suite à la forte demande des riverains. |
| vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | X | | L'aménagement contribuera à rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes en apaisant la circulation automobile sur les voies de l'anneau et en libérant le coeur de place pour de nouveaux usages. |

| 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? |
|--|
| Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles : |
| Si Odi, decrivez lesquelles : |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 4.2 Lee incidences du projet identifiée que 4.2 contratte que transcription de la contratte de |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| Dui Non Si oui, décrivez lesquels |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 7. Auto-évaluation (tacultatif) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi |
| |
| e projet d'aménagement de la place des Fêtes applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale : plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5) adopté en sentembre 2015 et en cours d'actualisation : |
| e projet d'amenagement de la place des Fêtes applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale : plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5) adopté en septembre 2015 et en cours d'actualisation ; plan climat énergie de paris adopté en 2012 par le Conseil de Paris ; plan de protection de l'atmosphère d'île de France, en date de 2013 et en cours de révision pilotée par la DRIEE ; plan biodiversité de Paris adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011 et en cours d'actualisation. es incidences du projet ne peuvent que bénéficier à la santé humaine puisqu'il allie diminution de la circulation automobile et alorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons, et développement de la végétalisation illustre la volonté de réduire la circulation automobile et ses impacts (stationnement) afin de baisser les niveaux sonores et la pollutmosphérique liées au trafic routier. |
| plan biodiversité de Paris adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011 et en cours d'actualisation. |
| alorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons, et développement de la végétalisation |
| tmosphérique liées au traite la critetiation automobile et ses impacts (stationnement) afin de baisser les niveaux sonores et la pollution de liées au traite automobile et ses impacts (stationnement) afin de baisser les niveaux sonores et la pollution de la constitution de la co |
| ompte tenu de ces éléments, et de la sobriété des aménagements qui seront mis en oeuvre, le projet ne nous apparaît as nécessiter d'étude d'impact. |
| |
| |
| |
| The state of the s |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet X 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe), Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises 3 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos X aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'equ et cours d'equ :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 6. Fêtes_ Projet anneau
- 7. Délibération approbation programme Aménagement
- 8. Annexe Délibération Programme détaillé
- Arrêté concertation préalable
- 10. Bilan détaillé concertation
- 11. Fêtes synthèse diagnostic et objectifs plaquette séminaire
- 12. Fêtes Diagnostic bruit pollution
- 13. Fêtes Mobilité et stationnement
- 14. Fêtes Activités Basias et ICPE

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X Fait à PARIS le, 15 juillet 2016 Signature

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX





Vue prise depuis un étage haut du 17 rue Henri Ribière - jour de marché

La place est envahie par du stationnement



La place est très ensoleillée, elle est perçue très minérale

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



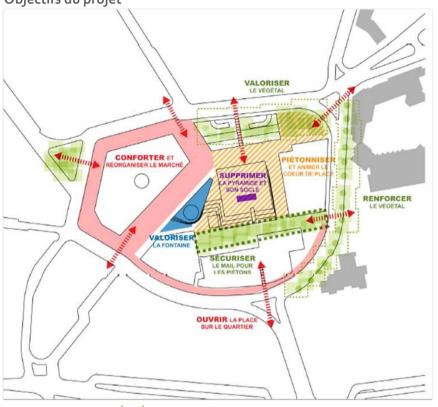


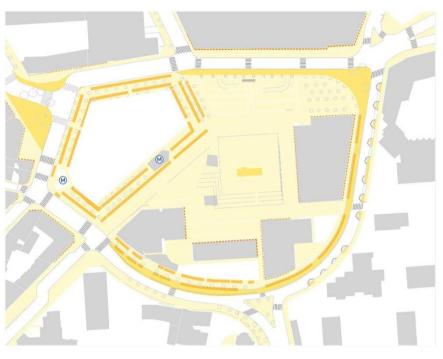
Une présence végétale importante avec près de 200 arbres, dont le square Monseigneur Maillet



Annexe 04 – OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs du projet Scénario retenu





• OBJECTIFS GÉNÉRAUX 1. Réduire la place de l'automobile

- Donner plus d'espace aux piétons 2.
- 3. Sécuriser les cheminements cyclables
- Diversifier les usages 4.

. OBJECTIFS PARTICULIERS PLACE DES FETES

- 1. Réorganiser et conforter le marché
- 2. Réafirmer le caractère piéton du cœur de place
- 3. Renforcer la présence du végétal
- Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles 4.
- Valoriser la fontaine

Trottoirs existants Agrandissement des espaces piétons

Linéaires commerciaux existants

Réorganisation des étals du marché autour du square Monseigneur Maillet et rues Augustin Thierry et Henri Ribière

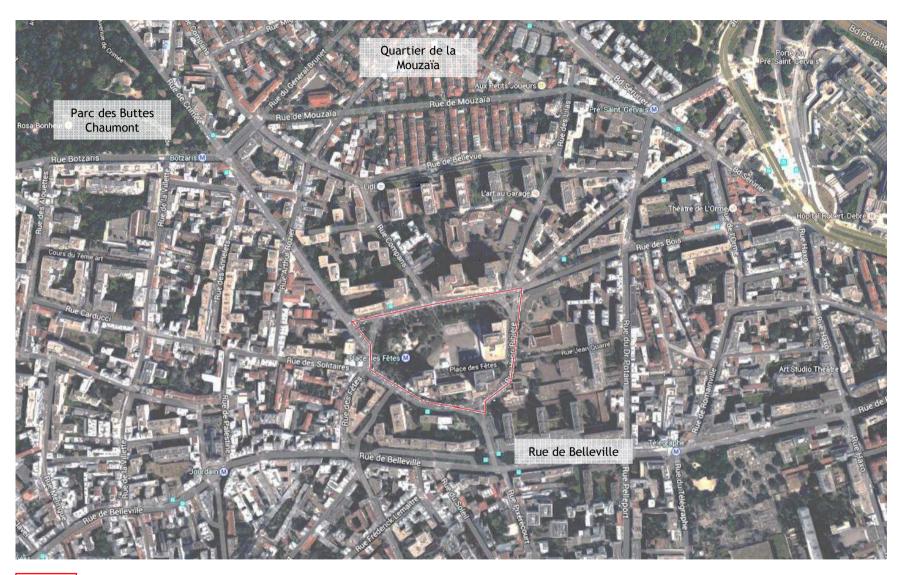
Réduction de la chaussée circulée à 1 file de circulation + double sens cyclable et maintien du couloir bus existant

Suppression des îlots refuge aux carrefours Crimée et Henri Ribière/Louise Thuliez

Libération de l'espace central pour de nouveaux usages,

Développement des espaces végétalisés

Annexe 05 – PLAN DES ABORDS



Périmètre Place des Fêtes

Annexe 6 – Projet des voies de l'anneau

Etat actuel



Annexe 6 – Projet des voies de l'anneau

Etat projeté

